

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

.=.*.=*.*

L'an deux mille dix-huit et le premier du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE-LES-ALPES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures trente minutes à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PRATO, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2018

Présents : MM. PRATO, SERRANO, Mme GARIN, MM. CERATO, HONNORE, GALFARD, Mmes VACCAREZZA, FERRIER, MM. LAUGIER-BAIN-RAVEL, Mme GIRAUD

Absents excusés : MM. GERIN-JEAN (pouvoir à M. SERRANO), CICCOLI, NAVARRO, Mme BOETTI-REMY (pouvoir à M. LAUGIER)

Secrétaire de séance : Mme GARIN

=(= »)=

ORDRE DU JOUR

- 1) **Décision modificative budget eau et assainissement**
- 2) **Edition bulletin municipal « Reflets 2019 » - signature d'une convention d'édition gratuite avec Créat'in**
- 3) **Création d'une antenne du SYDEVOM à Saint-André-les-Alpes – vente d'une parcelle de terrain – lieu-dit «l'Isclé»**

=(= »)=

Le Maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 29 août 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATION N° 01.01.10.2018/058 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire donne la parole à Monsieur SERRANO. Celui-ci expose aux élus qu'il convient de modifier comme suit les sommes inscrites au budget eau et assainissement 2018 :

FONCTIONNEMENT					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
61523/011	Entretien et réparations matériel roulant	2 000, 00 €	757/75	Redevances versées par les fermiers	4 000,00 €
61551/011	Entretien et réparation réseaux	2 000,00 €			
	TOTAL	4 000,00 €		TOTAL	4 000,00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

II – DELIBERATION N° 02.01.10.2018/059 – EDITION BULLETIN MUNICIPAL « REFLETS 2019 » - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EDITION GRATUITE AVEC CREAT'IN

Le Maire donne la parole à Madame GARIN. Celle-ci fait part aux Elus de la proposition de Monsieur Rémi NIGRI de « CREAT-IN » de réaliser le bulletin municipal « Reflets » pour l'année 2019. Il en assurera le financement par la création d'espaces publicitaires.

Elle donne lecture du projet de convention d'édition gratuite établie à cet effet et qui définit les engagements des deux parties.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier à Monsieur Rémi NIGRI, « Créat-in », village de Château Garnier, 04170 Thorame Basse, la réalisation du bulletin municipal pour l'année 2019,

- autorise le Maire à signer la convention d'édition gratuite correspondante.

Madame GARIN indique qu'elle a commencé la collecte des documents auprès des associations locales et organismes divers. Elle demande également aux conseillers leur implication dans la rédaction d'articles pour la rubrique « vie municipale ».

Le Maire remercie Madame GARIN pour son travail minutieux et rigoureux dans la réalisation de ce bulletin qui emporte chaque année l'adhésion des lecteurs.

III – DELIBERATION N° 03.01.10.2018/060 – CREATION D'UNE ANTENNE DU SYDEVOM A SAINT ANDRE LES ALPES – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – LIEU-DIT « L'ISCLE »

Le Maire donne la parole à Monsieur SERRANO. Celui-ci rappelle aux Elus, que dans le cadre du passage en extension des consignes de tri, le SYDEVOM envisage de créer une antenne sur le secteur de Saint-André-les-Alpes et recherche un terrain constructible d'environ 3 000 m².

La commune lui a proposé la parcelle cadastré D 1083 situé lieu-dit « l'Isclé ». D'une superficie de 3 478 m², elle répond en effet aux critères du SYDEVOM : proche du quai de transfert de La Mure Argens, bien exposé afin de pouvoir implanter un hangar photovoltaïque, facilement accessible aux camions.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* Décide de céder au SYDEVOM de Haute Provence, ZAE Espace Bléone, avenue Paul Delaye à 04510 AIGLUN, environ 3 000 m² de la parcelle communale cadastrée D 1083, situé lieu-dit « L'Isclé ». La surface définitive sera fixée après bornage.

* De fixer le prix de vente à 11,00 € le m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15. Suivent les signatures.